|  |  |
| --- | --- |
| logoquadri_150dpi_25_IBM | DIRECTION DE L’ARCHITECTURE,  DU PATRIMOINE ET DES JARDINS  15, RUE DE VAUGIRARD – 75006 PARIS  TÉLÉPHONE : 01 42 34 22 10 marches-apj@senat.fr |

**palais du Luxembourg   
ET SES DÉPENDANCES**

**fourniture et maintenance d’équipements industriels de cuisine – Équipements froids et chauds**

**ACCORD-CADRE**

**DCE**

**Cahier des réponses attendues**

JUILLET 2025

Le présent cahier des réponses attendues doit impérativement être complété dans toutes ses rubriques. Conformément au règlement de la consultation, le contenu du CRA, **complété d’un mémoire technique,** servira à l’évaluation de la valeur technique de l’offre.

Les éléments fournis devront être spécifiques à cette opération.

**Accord-cadre**

1. **Qualité et adéquation de l’organisation et des moyens humains mis en œuvre pour la réalisation des prestations de fourniture et maintenance** **(50 % de la valeur technique) ;**

* Indiquer le nombre de techniciens affectés au Sénat.
* Indiquer le profil, la qualification et les expériences similaires des principaux intervenants
* Indiquer l’organisation de l’équipe pour les interventions au Sénat et le mode de communication que vous envisagez.
* Préciser la présence d’un inoxier en interne ou le recours à un inoxier en externe.
* Indiquer la période de fermeture annuelle de l’entreprise.
* Méthode de travail du commercial et réactivité aux demandes formulées.

1. **Méthodologie d’approvisionnement ou de stockage des pièces nécessaires à la maintenance (15 % de la valeur technique) ;**

* Indiquer la méthodologie prévue pour l’approvisionnement ou le stockage des pièces qui sont nécessaires dans le cadre de la maintenance des équipements.

1. **Méthodologie d’approvisionnement et d’installation d’un équipement neuf (15 % de la valeur technique).**

* Indiquer la méthodologie d’approvisionnement et d’installation, en précisant notamment les délais d’approvisionnement et d’installation, pour un équipement neuf à installer.

1. **Etendue et durée des garanties proposées (20% de la valeur technique)**

* Indiquer les extensions de garantie proposées et pour quels matériels.
* Décrire les délais de remplacement des pièces non conformes et, plus généralement, les prestations de votre service après-vente.
* Indiquer s’il s’agit d’une garantie pièces et main-d’œuvre
* Détailler les conditions de garantie (parties/éléments exclus)
* Délais contractuels d’intervention pour diagnostic
* Délai de remplacement des matériels non conformes ou reçus endommagés.

Il est rappelé que les garanties et délais proposés doivent respecter les conditions minimales prévues à l’article 13 du CCP.

**MS n° 1**

1. **Délais**

* Indiquer les délais de fourniture des pièces nécessaires à la maintenance.
* Indiquer les délais d’approvisionnement et d’installation d’un équipement neuf.